

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 67 ter boulevard de Courtais 03100 Montluçon Tél.: 02 38 64 36 25 Port.: 06 30 38 59 29 Fax: 02 38 64 35 35

contact@sage-cher-amont.com www.sage-cher-amont.com

Montluçon, le 15 octobre 2008

Monsieur Patrick PIERRARD Préfet de l'Allier Préfecture de l'Allier 2 rue Michel de l'Hospital 03000 MOULINS

Dossier suivi par : Laurent BOISGARD

Réf.: 08-22/PAL/LB

Objet : Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation

Monsieur le Préfet,

Par lettre du 3 juin 2008, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont sur le dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, déposé par le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

J'ai l'honneur de vous informer qu'au regard des éléments réglementaires, la CLE a donné un avis favorable au dossier précité tout en émettant une réserve sur le périmètre proposé.

En effet, il apparait en certains points que le découpage, basé en premier lieu sur la limite départementale, ne permettra pas de respecter le principe de gestion de la ressource en eau sur des unités hydrologiques et/ou hydrogéologiques cohérentes (la logique spatiale doit prévaloir sur le découpage administratif).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

 $\backslash \chi$

Pierre-Antoine LEGOUTIERI

Président